



**FICHE D'INSCRIPTION A LA GARDERIE ET A LA CANTINE SCOLAIRE**  
**ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

**RENTREE SCOLAIRE : JEUDI 02 SEPTEMBRE 2021**

**Modalités d'inscription à respecter obligatoirement**

Fiche d'inscription à faire parvenir obligatoirement en Mairie par courrier postal ou à déposer dans la boîte aux lettres au plus tard le **30 Juin 2021** accompagnée d'un justificatif de domicile (déclaration d'impôts, quittance de loyer, EDF de moins de 3 mois)

**Il est impératif que cette date limite soit respectée afin de prendre en charge votre enfant dès la rentrée. Au vu du nombre d'inscription, aucun document ne sera accepté par mail.**

**Informations concernant le ou les enfants :**

<u>Nom Prénom</u>	<u>Date de Naissance</u>	<u>Classe 2021/2022</u>	<u>Allergie</u>	<u>P.A.I.</u> (oui/non)

**Informations concernant les services choisis :**

Cocher les jours d'inscription aux services cantine et garderie (2 ou 4 jours) :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE MATIN 8h à 8h30				
CANTINE				
GARDERIE SOIR Maternelle 16h30 à 18h30				

➤ Garderie du soir pour **les enfants en élémentaire** : inscription auprès de **l'IFAC**

**Informations concernant le ou les responsables :**

**RESPONSABLE LEGAL 1 :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Lien de parenté : \_\_\_\_\_  
N° Allocataire CAF : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**RESPONSABLE LEGAL 2 :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Lien de parenté : \_\_\_\_\_  
N° Allocataire CAF : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**Situation matrimoniale** :  mariés/pacsés  divorcés/séparés (garde alternée oui /non)  
 Vie maritale  famille monoparentale

**A** \_\_\_\_\_ **le,**  
**Signature obligatoire :**

**Signature obligatoire :**

# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT CANTINE ET GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2021-2022



Madame, Monsieur,

Des services de restauration ainsi que de garderie scolaire vous sont proposés.

Chaque année, si vous souhaitez que votre enfant bénéficie du service de la restauration scolaire, des accueils périscolaires (matin et soir) et de l'accueil de loisirs, vous devez obligatoirement constituer un dossier d'inscription auprès :

- de la Mairie d'Opio/Caisse des Ecoles pour la restauration scolaire, la garderie du matin et la garderie du soir pour les enfants de l'Ecole Maternelle F.Mistral
- de la Mairie d'Opio/Caisse des Ecoles pour la restauration scolaire et la garderie du matin pour les enfants de l'Ecole Elémentaire la Tour d'Opio

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'inscription 2021/2022 pour la Maternelle et l'Elémentaire

- du gestionnaire des activités périscolaires du soir de l'école élémentaire pour la garderie du soir , l'accueil de loisirs du mercredi (journée ou demi-journée) et les vacances scolaires élémentaire et maternelle : IFAC via le portail famille

Pour tout renseignement : [alsh.opio@utse.ifac.asso.fr](mailto:alsh.opio@utse.ifac.asso.fr) ou

<https://www.ifac.asso.fr/Centre-de-loisirs-Opio>

Votre enfant a la possibilité de manger à la cantine 2 ou 4 jours par semaine, de même pour la garderie de la maternelle. Si vous choisissez de laisser votre enfant 2 jours, ces jours seront fixes et ne pourront être modifiés.

Les factures vous seront adressées par courrier, tous les trimestres et sont à régler dans les 30 jours. Les absences seront décomptées à partir de 4 jours, sous réserve de fournir un certificat médical à adresser à la Mairie. Elles seront déduites de la facture suivante.

Vous trouverez le présent règlement et les tarifs cantine et garderie sur le site web de la Mairie : <https://mairie-opio.fr>

Le Maire :

Thierry OCCELLI

